

Centre Omnisport Croppet

Rapporteur : M. Jean-Yves PRALON, Vice-Président

AVIS			
Commission n°9		Bureau	
séance du 13/11/03	favorable	séance du 26/11/03	favorable

Inscription budgétaire	
Budget 2003 Imputation : 6574.40	Montant : 45 000 €

L'association Croppet a déposé un dossier de demande de financement auprès des différents partenaires dont la CAGB pour engager des travaux pour le Centre Pierre Croppet situé 11 route de Gray à Besançon.

Le centre dispose actuellement des équipements suivants : piscine, terrain de tennis, centre équestre.

L'objectif principal de l'association est de permettre aux personnes handicapées de faire du sport tout en favorisant l'ouverture du centre à tous (scolaires, adultes...) afin qu'il devienne lieu d'intégration et d'échange. Le Centre Croppet est en ce sens le seul équipement de ce type sur l'agglomération.

Le Centre Croppet est la propriété de la ville suite à la donation de la famille Croppet. Il est mis à disposition d'une association. Ce montage a été la garantie pour la famille Croppet de pérenniser les objectifs fixés lors de la création de l'établissement.

Le projet de l'association porte sur un investissement de 905 747, 75 € TTC, comprenant deux volets :

- La rénovation et le réaménagement des bâtiments existants pour 247 310,34 € TTC
- La création d'un nouvel hébergement 658 437, 41 € TTC

La Commission Equipements culturels et sportifs a proposé que la C.A.G.B. intervienne sur les travaux de rénovation suivants :

Le réaménagement du Centre Equestre :	148 587,04 €
Le réaménagement du Foyer	55 090,60 €
Le réaménagement de l'accueil :	45 632,70 €
TOTAL	247 310,34 € TTC

La participation du personnel du centre représentera une somme estimée à 63 151,51€

La recherche de financement porterait donc sur **184 158,83 €.**

La Région, le Conseil Général (aides traditionnelles pour les centre équestres, programme CITE) l'Etat (crédits jeunesse et sports), la CAGB et la ville ont été sollicités.

La définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs (délibération du 6 septembre 2002) a arrêté les critères suivants : rayonnement d'agglomération, caractère unique de l'équipement sur l'agglomération, accès au sport pour tous, dimension pédagogique.

Au regard des ces critères, la Commission propose que la CAGB puisse attribuer la somme de 45 000 € fin 2003 pour soutenir le projet de rénovation du Centre qui propose une offre unique sur l'agglomération pour les personnes handicapées, en réaffectant des crédits disponibles sur le budget Equipements Culturels et Sportifs non consommés à ce jour, sous réserve de participation des autres partenaires

Sur ces bases, des rencontres avec les autres partenaires potentiels pourraient être organisées afin de connaître leurs intentions sur ce dossier.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la proposition de contribuer au projet de rénovation des équipements du Centre Croppet à hauteur de 45 000 € dans le cadre de crédits 2003 réaffectés (les crédits seront prélevés sur le chapitre 65 article 74.40 prévus au budget 2003) sous réserve de la participation des autres financeurs potentiels (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, CAF...)
- autorise M. le Président à signer la convention avec le Centre Omnisport Croppet

Pour extrait conforme,

Le Président